



**TERRE
D'ÉMERAUDE**
COMMUNAUTÉ
Sud Jura

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION n°2022-006

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 039-200090579-20220209-D_006_2022-DE

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 88

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 6

Date de convocation :

03/02/2022

Date d'affichage :

11/02/2022

Votants :	99	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le neuf février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : BESSON Gérard ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; PARTY Annick ; PERNET Fanny.

Excusés : ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; DUFOUR Anne (représentée par PERNET Fanny) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; MOREL Alain ; NEVERS Jean-Claude ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LONG Grégoire ; MORISSEAU Gilles ; VENNERI PARE Sandra (représentée par BESSON Gérard).

Excusés ayant donné pouvoir : BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; CHAMOUTON Patrick à RASSAU Jean-Noël ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FATON Patrice à Guy PIETRIGA ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; TISSOT Isabelle à BENIER ROLLET Claude.

Absents : BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BOURGEOIS Josette ; BRIDE Frédéric ; CORON Nathalie ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline ; RUDE Bernard.

Secrétaire de séance : PIETRIGA Guy.

Objet : OPAH - Lancement d'une Opération Programmée de l'amélioration de l'Habitat sur la Commune de Moirans-en-Montagne

Rapporteur : Christelle DEPARIS-VINCENT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'OPAH de Moirans-en-Montagne, suite au programme de « revitalisation du bourg-centre », à la signature de la convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) et à l'entrée dans le dispositif Petites Villes de Demain, sera l'outil opérationnel retenu pour intervenir ces prochaines années en faveur de l'amélioration de l'habitat privé. Elle sera à ce titre, la pierre angulaire du volet habitat de l'ORT, et regroupera de nombreux enjeux :

- Reconquérir les immeubles les plus dégradés et vacants, pour lesquels les dernières OPAH n'ont pas permis de trouver de solution ;
- Favoriser l'arrivée de nouvelles populations dans le centre du bourg : en facilitant les programmes d'accession à la propriété, en proposant une offre nouvelle, de qualité, incluant des aménités (jardins, terrasses, balcons, parties communes...).

Les objectifs prioritaires de l'OPAH, validés par les élus locaux en accord avec l'Agence Nationale de l'Habitat et le Département du Jura seront les suivants :

- Requalifier l'habitat (lutter contre l'habitat indigne, anticiper le vieillissement de la population, lutter contre la précarité énergétique...);
- Redynamiser le marché local pour maintenir la population actuelle et attirer de nouveaux profils (lutter contre la vacance longue durée, développer le parc de petit logement, favoriser l'accession à la propriété en centre-bourg...);
- Améliorer la qualité d'habiter (inciter à végétaliser les arrières cours, à démolir les constructions légères, à soutenir les rénovations globales...).

Terre d'Emeraude Communauté, la commune de Moirans-en-Montagne, l'Etat, l'Anah et le Département du Jura souhaitent donc s'associer afin de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le périmètre de la commune de Moirans-en-Montagne en signant une convention cadre pluriannuelle et partenariale.

Terre d'Emeraude Communauté par sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie » interviendra financièrement sur le volet « animation » et en partie sur le volet « aides aux travaux » sur la partie sortie d'insalubrité comme inscrit dans le projet de convention annexé à la délibération.

L'engagement de ce dispositif devrait permettre de générer un montant global de travaux de réhabilitation et d'accession estimé à près de 700 000€.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 02 février 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la commune de Moirans-en-Montagne et de valider le projet de convention de mise en œuvre de l'OPAH (annexe).

DE LANCER en parallèle le recrutement du bureau d'études qui sera chargé de l'animation et du suivi de l'OPAH.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le document et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

DIT que les crédits sont inscrits au budget chapitre 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 039-200090579-20220209-D_006_2022-DE